

Note d'unité

Centre bus de Seine Rive Gauche I N°2019-78

Décision du 14 août 2019

**Décision n° BUS/MRB 2019-78 du 14 août 2019
portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle du centre bus
de Seine Rive Gauche au personnel d'encadrement du centre bus de
Seine Rive Gauche**

Le directeur de l'unité opérationnelle du centre bus de Seine Rive Gauche,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-95 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2018-84 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département MRB par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2018-131 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département BUS au directeur de l'unité opérationnelle du centre bus de Seine Rive Gauche ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2018-D-0950 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB) au directeur de l'unité opérationnelle du centre bus de Seine Rive Gauche ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Monsieur Frédéric PROST, responsable des ressources humaines, ou à
- Madame Evelyse GEORGET, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Laurent DAVENNE, responsable transport, ou à
- Monsieur Sébastien PREL, responsable maintenance, ou à
- Monsieur Xavier BAUCOURT, responsable prévention sécurité, ou à
- Monsieur Benoît SEGRESTAN, responsable qualité et environnement, ou à
- Monsieur Pascal BENSALÉM, responsable d'équipe ressources humaines, ou à
- Monsieur Stéphane COURTIN, assistant transport, ou à
- Monsieur Karim MEKDAD, responsable innovation et développement, ou à
- Monsieur Stéphane DESNOUHES, assistant transport, ou à
- Monsieur Matthieu BALLAY, responsable maintenance.



à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS/MRB 2019-48 du 29 avril 2019.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 14 août 2019

Rémi DE BIASI
Directeur du centre bus de Seine Rive Gauche